



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 novembre 2021 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	28
Votants	:	30
Convocation et affichage	:	16/11/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Romain EVRARD

Etaient présents : Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Antoinette SCHERER, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Maryanne BOURDIN, Bernard CHAMPAHET, Frédéric GONDRAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel SEVENIER, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Catherine MOINE, Marc-Antoine QUENETTE, Eric PLAGNAT, Romain EVRARD, Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Catherine MICHALON, Patrick SAIGNE, Gracinda HERNANDEZ, Michel HENRY-BLANC, Simon PLENET, Véronique NEE, François CHAUVIN.

Pouvoirs : Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémy FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Aurélien HERRERO, Jamal NAJI, Nadège COUZON.

CM-2021-248 - SPORTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES AMIS DU YOGA"

Rapporteur : Monsieur Jérémy FRAYSSE

L'association Les Amis du yoga, présente sur Annonay depuis plus de 20 ans, a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

En 2020, elle a en effet dû restituer une salle du foyer Saint-Charles qu'elle occupait pour ses activités, s'établir dans une salle privée et s'acquitter d'un loyer annuel de 2 000 €, puis de 2 500 € pour l'année 2021.

Cette forte augmentation du loyer et la baisse des adhésions liée à la crise sanitaire ne permettent pas à l'association d'honorer seule son loyer annuel. D'autre part, l'association ne bénéficie pas d'aide financière de la commune dans le cadre de la charte sportive.

C'est pourquoi, afin de soutenir cette association, de permettre la poursuite de la pratique du yoga sur Annonay et de couvrir une partie de la location de la salle, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer aux Amis du yoga une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 €, étant entendu que pour les prochaines saisons sportives, la commune proposera à l'association un créneau dans une salle sportive municipale.

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € à l'association Les Amis du yoga,

DÉCIDE le versement de cette subvention au titre de l'exercice budgétaire 2021,

PRÉCISE que la dépense est inscrite au budget principal de la commune exercice 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 24/11/21

Affiché le : 24/11/21

Transmis en sous-préfecture le : 01/12/21

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20211122-27172-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET